

SEMAINE DU LUNDI 27 JUILLET AU DIMANCHE 3 AOUT 2015

La légalisation pourrait augmenter la consommation

Le Devoir, 7/27/2015, (#réf : 6979)

Presse Canadienne

Longueur : Court; Catégorie : Politique

Mots-clés : consommation, marijuana, Justin Trudeau

L'idée de légaliser la marijuana défendue par le chef libéral, Justin Trudeau, crée de l'inquiétude auprès de certains organismes qui luttent contre la consommation de drogue. Marc Paris, directeur général de l'organisme Partenariat pour un Canada sans drogue, maintient que la priorité absolue doit être de protéger les jeunes. Or, même si le cannabis est illégal, c'est la substance la plus consommée par les adolescents avant l'alcool, rappelle M. Paris.

Variation de la consommation

Selon l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues publiée en 2013, le nombre de jeunes de moins de 25 ans qui avaient consommé de la marijuana au cours de l'année précédente était deux fois et demie plus élevé que le nombre d'adultes de 25 ans et plus.

M. Paris craint donc une montée du nombre de jeunes consommateurs si la marijuana devenait légale. Il estime que la légalisation et l'encadrement qui entoureraient la vente et la production de cannabis ne rendrait pas plus difficile l'accès à la marijuana pour les jeunes de moins de 18 ans.

« J'aimerais rappeler à tout le monde que la cigarette et l'alcool sont bannis pour les jeunes et que ceux-ci réussissent quand même à s'en procurer », tranche M. Paris. L'organisme Partenariat pour un Canada sans drogue rappelle que la consommation de marijuana par des adolescents peut « affaiblir le jugement d'un jeune » et « réduire sa capacité à se concentrer et à accumuler de l'information durant les meilleures années d'apprentissage de sa vie ».

Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/446099/marijuana-la-legalisation-pourrait-augmenter-la-consommation>

Des caméras pour rendre les parcs plus sécuritaires?

La Presse, 7/29/2015, Cyberpresse (#réf : 6980)

Pierre-André Normandin

Longueur : Moyen; Catégorie : Actualités

Mots-clés : parc, caméras de sécurité, criminalité

Devrait-on installer des caméras de sécurité dans les principaux parcs de Montréal? Une entreprise de sécurité veut convaincre la métropole de miser sur la vidéosurveillance pour réduire la criminalité dans ses 25 plus grands espaces verts.

«Le sujet est tabou, mais il y a des actes d'agression, d'intimidation dans les parcs. Plusieurs familles n'ont pas de tranquillité d'esprit», affirme Paulha Sin, de la firme de consultation Succèstel. Elle s'est récemment inscrite au Registre des lobbyistes du Québec après avoir entrepris des démarches auprès de la Ville de Montréal au nom d'une firme de sécurité montréalaise, Protectia Sécurité.

Son projet propose l'installation de cinq à dix caméras dans chacun des grands parcs, en fonction de la taille de l'espace vert à protéger. L'entreprise offre d'assurer la surveillance des caméras, mais serait prête à fournir les images directement à la Ville si celle-ci souhaite faire le suivi elle-même.

Paulha Sin dit avoir été inspirée par les commentaires qu'elle voyait sur les réseaux sociaux de gens rapportant des incidents dans les parcs de Montréal. Selon elle, l'installation de caméras pourrait «redonner aux familles un sentiment de sécurité».

«Le fait de mettre des caméras dans les parcs, c'est comme mettre un signe d'arrêt à une intersection: ça invite les gens à faire attention», soutient-elle.

Mme Sin propose de commencer par les 25 plus grands parcs, comme les parcs La Fontaine et du Mont-Royal, puisque c'est à ces endroits que l'on recense le plus de problèmes, dit-elle. Elle estime que Montréal pourrait ensuite étendre la mesure aux autres parcs de la métropole. Sécuriser tous les parcs pourrait toutefois s'avérer complexe, puisque la ville compte plus de 1000 parcs, soit 55 en moyenne par arrondissement.

Le Service de police de Montréal (SPVM) n'exclut pas l'idée d'étendre la vidéosurveillance dans la métropole, mais souligne que l'implantation des caméras doit faire l'objet d'une approbation de la Commission d'accès à l'information (CAI). «On s'est entendus sur des règles à respecter. Ça ne peut pas juste se faire comme ça. Juste mettre les caméras devant Berri avait pris trois ans», indique le commandant Ian Lafrenière.

Précédents à Montréal

Avant de se lancer dans un tel projet, la CAI invite d'ailleurs Montréal à faire une analyse rigoureuse de ses besoins.

Ses règles prévoient notamment que la vidéosurveillance doit être utilisée comme moyen de dernier recours, lorsque les autres méthodes pour contrer des problématiques ont échoué. Les caméras devraient être utilisées pour régler un «problème récurrent et circonscrit», et non de manière générale.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 27 juillet au 3 août

«Ça ne peut pas être une partie de pêche, il faut que ça cible un problème particulier», souligne Ian Lafrenière.

Montréal mise déjà sur la vidéosurveillance dans certains secteurs. Une vingtaine de caméras ont en effet été installées le long du boulevard Saint-Laurent en raison des problèmes de violence vécus à cet endroit.

Le projet de vidéosurveillance Robot-Cam, mis de l'avant en 2004 dans le Quartier latin pour réduire le problème de trafic de drogue, avait pour sa part soulevé une importante polémique. Les quatre caméras installées dans la rue Saint-Denis, aux abords de la station de métro Berri-UQAM, avaient entraîné une diminution du tiers des crimes dans l'année qui a suivi, selon un bilan du Service de police de la Ville de Montréal. On avait toutefois observé un déplacement de la revente dans les rues voisines, où les caméras n'étaient pas présentes.

Le sociologue Christian Boudreau, qui s'intéresse à la question de la vidéosurveillance, indique que les caméras ne règlent pas les problèmes de criminalité, mais servent principalement à élucider les crimes, après que ceux-ci ont été perpétrés. «Dans les villes où on a installé des caméras au centre-ville, on voit que la prostitution et la petite criminalité continuent, mais ça sécurise les gens», note le professeur de l'École nationale d'administration publique.

Rare dans les parcs

Si les villes sont nombreuses à multiplier les caméras dans leurs rues, la vidéosurveillance dans les parcs se fait plus rare - ou du moins, plus discrète. La municipalité d'Elk Grove, en Californie, est l'une des rares à avoir choisi de miser ouvertement sur cette méthode pour contrer la criminalité.

Cette ville de 160 000 habitants affiche pourtant un taux de criminalité largement inférieur à la moyenne en Californie. «Même si la criminalité est relativement faible dans nos parcs, comparativement à ailleurs en ville, nous voulons tout de même être proactifs. Ces caméras sont très visibles, et nous souhaitons qu'elles dissuadent des gens de perpétrer des crimes», dit Christopher Trim, de l'Elk Grove Police Department.

Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201507/29/01-4888869-des-cameras-pour-rendre-les-parcs-plus-securitaires.php>

Drame de Valcartier: soins et indemnité recommandés pour les ex-cadets

Le Soleil, 7/28/2015, (#réf : 6981)

Annie Mathieu

Longueur : Moyen; Catégorie : Justice et faits divers

Mots-clés : victimes, explosion, Valcartier

Les victimes du drame de Valcartier où six cadets ont trouvé la mort en 1974 dans l'explosion d'une grenade ont été traitées de façon inéquitable par rapport aux militaires affectés par les événements, conclut l'ombudsman de la Défense nationale, Gary Walbourne, dans un rapport attendu. Ottawa a immédiatement réagi à ses

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE

Semaine du 27 juillet au 3 août

recommandations en promettant des soins médicaux et une indemnisation pour réparer l'injustice datant de plus de 40 ans.

ARCHIVES LA PRESSE

M. Walbourne est sans équivoque. «On aurait dû en faire davantage», écrit-il 41 ans après la tragédie qui a coûté la vie à six jeunes âgés de 14 et 15 ans. Le 30 juillet 1974, une grenade active, qui se trouvait par mégarde dans un lot d'explosifs inoffensifs destinés à une démonstration lors d'un cours donné à un groupe de cadets de la base militaire de Valcartier, a explosé. Des dizaines d'autres adolescents ont été blessés tant physiquement que psychologiquement.

Sur place se trouvaient aussi des instructeurs de la Force régulière et des réservistes. Contrairement aux cadets qui ne jouissent pas du statut de militaire au Canada, ces derniers ont reçu des indemnités et d'autres avantages sociaux pour leurs blessures. Une situation que l'ombudsman juge inacceptable même s'il admet que la Défense et les Forces canadiennes n'ont peut-être pas volontairement placé les cadets dans un vide juridique. «Leur manque flagrant de considération pour les jeunes dont ils étaient responsables est inexcusable», affirme Gary Walbourne.

«Il est contraire aux principes d'équité d'offrir de l'aide, des indemnités et des avantages à un groupe de personnes tout en ignorant un autre», poursuit l'ombudsman qui recommande que le ministère offre immédiatement des évaluations à toutes les personnes qui affirment avoir subi des effets négatifs ou permanents à la suite de l'incident «afin de déterminer les soins de santé physique et psychologique requis et, en fonction de ces évaluations, finance un régime de soins raisonnable».

De plus, M. Walbourne estime dans son document de 23 pages que le gouvernement doit, selon les évaluations des besoins à long terme de ces victimes, leur accorder une indemnité financière immédiate et raisonnable qui cadre avec la jurisprudence dans des situations similaires.

Il promet finalement de réaliser un examen indépendant sur l'organisation des cadets au Canada afin de déterminer tout problème d'iniquité. Parce que si un nouveau drame comme celui de 1974 survenait aujourd'hui, les cadets seraient toujours laissés de côté.

Réaction immédiate de la Défense

Le ministre de la Défense avait déjà laissé entendre le 17 juillet dernier, en marge d'un événement au quartier général de la Réserve navale sur la rue Dalhousie, à Québec, qu'il exaucerait les vœux des victimes et de l'ombudsman. «S'il faut donner plus d'aide et de soins à ces personnes-là, on va le faire», avait affirmé Jason Kenney. Dans un communiqué transmis peu de temps après le dévoilement du rapport, il réitère qu'il accepte toutes ses recommandations. «Au nom du gouvernement du Canada, je regrette les conséquences que l'évènement a occasionnées pour les victimes et leur famille», déclare également le ministre qui ajoute qu'Ottawa aurait pu en faire davantage.

De son côté, le vice-chef d'état-major de la Défense, le lieutenant-général Guy Thibault, indique qu'il s'efforcera de communiquer immédiatement avec toutes les personnes touchées par le drame. Il les invite aussi à les joindre par l'intermédiaire d'une ligne

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 27 juillet au 3 août

téléphonique ou une adresse courriel qui devrait être en fonction d'ici la fin de la semaine.

En entrevue téléphonique, Gary Walbourne se réjouit de la promptitude du gouvernement. «Ils avaient un plan en place dès aujourd'hui», souligne-t-il. Le chien de garde de la Défense assure toutefois qu'il ne baissera pas la garde et veillera à ce que le Ministère livre la marchandise promise.

Les victimes satisfaites

«Je crois que je vais mieux dormir ce soir», lance Charles Gutta au bout du fil, un sourire dans la voix. Celui qui était adjudant maître de la compagnie D du camp des cadets a travaillé fort au cours des dernières années pour que justice soit rendue à ses «petits bonhommes». «Je suis très heureux, je ne m'attendais pas à ça», ajoute celui qui ne pensait pas que l'ombudsman irait aussi loin dans son rapport ni qu'Ottawa y répondrait de façon favorable si rapidement.

L'auteur du livre *As You Were: The Tragedy at Valcartier* et lui-même victime, Gerry Fostaty, est également satisfait du dénouement qu'il qualifie d'«étape importante». Il se dit toutefois un peu nerveux puisque les promesses du ministre surviennent à quelques mois des élections fédérales. «Va-t-il vraiment les tenir?» questionne celui qui craint que le tout soit relégué aux oubliettes.

Une crainte que partage la députée néo-démocrate de Portneuf-Jacques-Cartier, Éleine Michaud. «L'évaluation des besoins des victimes n'est qu'une première étape», fait-elle remarquer. L'élue compte s'assurer que les ex-cadets aient véritablement accès à l'aide et aux indemnisations promises.

Des excuses officielles?

Les victimes du drame de Valcartier réclamaient des excuses officielles de la part du gouvernement. Or, ni l'ombudsman ni le ministère de la Défense n'en font mention dans leur communication de mardi.

Pour le premier, la réaction d'Ottawa fait foi d'un *mea culpa*. «Il y a des excuses là», soutient Gary Walbourne au sujet du communiqué transmis par le bureau de Jason Kenney. Au nom du Canada, ce dernier dit regretter «les conséquences que l'évènement a occasionnées pour les victimes et leur famille. [...] L'examen mené par l'ombudsman confirme que l'on aurait pu faire davantage», poursuit-il. «Je regrette qu'il ait fallu 41 ans pour en reconnaître officiellement les effets et pour nous pencher franchement sur eux», énonce-t-il un peu plus loin.

M. Walbourne croit également que s'il avait précisément demandé au ministre de s'excuser, la réponse n'aurait pas été sincère. Une réflexion partagée par l'auteur du livre *As You Were: The Tragedy at Valcartier*, Gerry Fostaty. «Ce n'est pas une déception pour moi», dit celui qui appuie la «décision stratégique» de l'ombudsman. Il soupçonne le gouvernement de vouloir réserver ses excuses à un moment plus propice. Charles Gutta, qui a mis en oeuvre le processus menant à l'enquête, rappelle qu'il est très rare que le Canada s'excuse officiellement. «On va attendre», dit l'ancien adjudant-maître de la compagnie D du camp des cadets qui qualifie de «revers» l'hypothèse selon laquelle le gouvernement ne s'exécute jamais.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 27 juillet au 3 août

ARCHIVES LE SOLEIL

Une commission d'enquête traumatisante

Au lendemain de l'explosion d'une grenade au camp des cadets de la base militaire de Valcartier faisant six morts, c'est le branle-bas de combat. Dans la foulée, les Forces canadiennes déclenchent une commission d'enquête où tous les jeunes présents lors des événements sont convoqués. Or, l'expérience a été si éprouvante pour certains d'entre eux que l'ombudsman conclut dans son rapport que «la détresse causée par l'accident a été immédiatement aggravée».

«L'approche de la commission d'enquête menée par la commission d'enquête militaire était une façon inappropriée de traiter des jeunes garçons et a laissé plusieurs cadets se sentant responsables, affolés et davantage traumatisés», écrit Gary Walbourne.

Par exemple, d'ex-cadets ont raconté avoir été escorté par un officier de police armé jusqu'à un bunker souterrain avant d'être interrogés puis enjoins de se taire. Ce lieu «intimidant» et le secret entourant l'interrogatoire auraient constitué une source de stress pour les jeunes qui n'avaient pas le droit de partager avec leurs compagnons ce qu'ils avaient vécu. Une des victimes a même senti qu'il était tenu injustement responsable des événements tant le ton était grave et les questions suggestives.

Extraits du rapport de l'ombudsman

«De nombreux cadets affectés par l'explosion de la grenade en 1974 ont subi des blessures à long terme qui ont transformé leur vie, sans recevoir d'indemnité ou de traitement adéquat.»

«La législation en vigueur en 1974 a peut-être limité les recours possibles, mais cela ne dégage pas le ministère de la Défense et les Forces canadiennes de leur responsabilité envers les enfants dont ils avaient la garde. On aurait dû en faire davantage.»

«De nombreuses personnes interrogées ont affirmé que leurs parents n'avaient pas fait de réclamation à l'État en leur nom parce qu'ils n'avaient pas les connaissances ou les moyens financiers pour affronter la "grosse machine gouvernementale". Ainsi, durant de nombreuses années, ils ont eu l'impression que leur seule option était de souffrir en silence.»

Lien : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/201507/28/01-4888669-drame-de-valcartier-soins-et-indemnite-recommandes-pour-les-ex-cadets.php>

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 27 juillet au 3 août

Les CPE ne sont pas un exemple à suivre

La Presse, 7/29/2015, Cyberpresse (#réf : 6982)

Michel Kelly-Gagnon

Longueur : Moyen; Catégorie : Opinion

Mots-clés : subventions, syndicalisation, CPE

Le gouvernement du Québec avait des objectifs louables lorsqu'il a décidé de subventionner les services de garde il y a près de vingt ans, notamment celui de favoriser l'entrée des femmes sur le marché du travail.

Mais il a commis une grosse erreur en cherchant à atteindre ce but, que les autres provinces tentées d'imiter ce programme ne devraient pas répéter : au lieu de subventionner directement les parents, il a donné l'argent au « système de garderies ».

Sans surprise, les coûts ont explosé. Le coût annuel du programme est ainsi passé de près de 300 millions en 1997-1998 à 2,6 milliards en 2014-2015, un bond de 767 %. C'est beaucoup plus que la hausse de places offertes, qui, elle, n'a même pas triplé. Même en tenant compte de l'inflation, le coût par place a plus que doublé.

Ce coût serait peut-être justifié si le système profitait surtout aux enfants défavorisés, mais ce n'est pas le cas. Ce sont majoritairement les familles mieux nanties qui obtiennent des places dans les centres de la petite enfance (CPE), pendant que des mères seules voient leur enfant traîner sur des listes d'attente pendant des années.

D'autres avantages présumés d'un tel système ne se sont pas matérialisés. Par exemple, en comparant les résultats scolaires de jeunes de moins de 5 ans du Québec et du reste du Canada, le professeur de l'UQAM Pierre Lefebvre conclut que le système de CPE n'a pas amélioré les scores de développement cognitif des enfants.

Il est vrai que le Québec a connu un solide rattrapage depuis quelques années en ce qui concerne le travail des femmes.

Toutefois, le taux d'activité des femmes a progressé partout au Canada de 1996 à 2014, alors que les autres provinces n'ont pas de garderies à 7 \$.

Certaines provinces ont même fait encore mieux que le Québec à ce chapitre, notamment les provinces maritimes.

D'ailleurs, on obtiendrait exactement le même effet si on donnait l'argent directement aux mères afin qu'elles placent leur enfant dans une garderie privée. Ce ne sont pas les garderies subventionnées qui permettent à ces femmes d'aller sur le marché du travail, mais bien la subvention elle-même, qui diminue le coût des services de garde.

L'EMPRISE DES SYNDICATS

Le système de garderies subventionnées a aussi engendré des conséquences inattendues dont les partisans d'un tel modèle dans le reste du Canada devraient s'inquiéter.

Des éducatrices en CPE aux gardiennes qui ont leur propre garderie à la maison, tout ce beau monde est maintenant syndiqué. Les syndicats ont maintenant un rapport de force énorme et n'hésitent pas à prendre les parents en otage lorsque leurs membres n'obtiennent pas les augmentations salariales qu'ils veulent. Le coût de la seule

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 27 juillet au 3 août

syndicalisation des travailleuses en milieu familial, en 2008, a été estimé à plus d'un milliard de dollars pour l'État québécois.

Les contraintes budgétaires forcent le gouvernement à limiter l'offre de nouvelles places, ce qui crée des listes d'attente qui vont jusqu'à trois ans dans certains CPE. Et qui dit liste d'attente, dit pots-de-vin et passe-droits, de nombreux cas ayant été répertoriés dans les médias.

DONNER L'ARGENT AUX PARENTS, ET NON AU SYSTÈME

Le gouvernement du Québec aurait pu atteindre les mêmes objectifs sans étatiser toute une activité économique. Il aurait pu verser directement une allocation aux parents en fonction de leurs revenus et les laisser ensuite choisir la garderie de leur choix en payant le juste prix courant. Il aurait quand même pu imposer des normes de qualité, et les garderies privées en concurrence auraient de toute façon eu intérêt à améliorer leur service pour attirer les parents chez elles. Les files d'attente n'existeraient pas et l'État aurait sans doute économisé des milliards de dollars. Ceux qui regardent avec envie le modèle québécois de garderies dans le reste du pays devraient réfléchir à ces résultats mitigés avant de s'engager dans une aventure similaire.

Lien : http://plus.lapresse.ca/screens/0f56d468-c4de-4465-975e-dc1afb93661f%7C_0.html

L'Inde, pays le plus peuplé du monde en 2022

Le Monde, 7/27/2015, (#réf : 6983)

Laetitia Van Eeckhout

Longueur : Moyen; Catégorie : Population

Mots-clés : population, Inde, croissance

Dans moins de sept ans, la population de l'Inde devrait dépasser celle de la Chine. Beaucoup plus tôt que prévu. Selon le nouveau rapport des Nations unies, « Perspectives de la population mondiale : révision 2015 », publié mercredi 29 juillet, la Chine et l'Inde aujourd'hui au coude-à-coude avec respectivement 1,38 milliard et 1,31 milliard d'habitants (soit 19 % et 18 % de la population mondiale) devraient l'une et l'autre compter avant 2022 1,4 milliard d'individus.

Mais, passé ce cap, la population chinoise devrait se stabiliser jusqu'en 2030 avant de se mettre doucement à décliner, pour retomber à 1 milliard à la fin du siècle, tandis que la population indienne continuera de croître, passant à 1,5 milliard en 2030 à 1,7 milliard en 2050 et à 1,65 milliard en 2100.

A la fin du siècle, la population planétaire franchira les 11 milliards. Elle devrait atteindre 11,2 milliards d'individus, soit 300 millions de plus que le projetaient en 2012 les démographes de l'ONU, qui ont une nouvelle fois été contraints de revoir à la hausse leurs prévisions.

Cette réévaluation s'explique notamment par les progrès « significatifs » enregistrés sur l'espérance de vie au cours des dernières années, et ce, insistent les démographes, dans

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 27 juillet au 3 août

toutes les régions du monde. Les gains les plus importants ont été enregistrés en Afrique, où l'espérance de vie s'est accrue de six ans au cours de la dernière décennie.

« Les progrès réalisés dans la lutte contre le sida et en matière de réduction de la mortalité infantile expliquent cette progression », relève François Pelletier, responsable de la division population du département affaires économiques et sociales de l'ONU, qui a réalisé le rapport. « C'est un progrès en termes de mortalité. Face à cette évolution, un des défis va être d'ajuster les systèmes de santé, car les maladies non infectieuses [cancer, maladies cardio-vasculaires, diabète...] ne demandent pas les mêmes soins que les maladies infectieuses », souligne-t-il.

Une croissance ralentie au niveau mondial

Si la croissance de la population mondiale se poursuit, son rythme se ralentit, constatent néanmoins les démographes de l'ONU. De 1,84 % il y a dix ans, sa progression annuelle n'est plus « que » de 1,18 %, soit de 83 millions de personnes par an. De 7,3 milliards en 2015, elle devrait cependant encore gagner au cours des quinze prochaines années plus d'un milliard d'individus, pour atteindre 8,5 milliards en 2030, puis s'élever à 9,7 milliards en 2050 et à 11,2 milliards en 2100.

Le rythme de croissance de la population mondiale dépendra étroitement de l'évolution de la fécondité, soulignent les démographes de l'ONU, qui tablent sur une baisse de celle-ci, y compris en Afrique, constatant qu'elle a déjà reculé ces dernières années dans pratiquement toutes les régions du monde. De 4,7 enfants par femme aujourd'hui, le taux de fécondité sur le continent africain devrait tomber à 3,1 en 2050, et à 2,2 d'ici à la fin du siècle.

En dépit de ce recul attendu de la fécondité, plus de la moitié de la croissance de la population mondiale d'ici à 2050 devrait concerner l'Afrique. Au milieu du siècle, la population du Nigeria devrait dépasser celle des Etats-Unis (388,8 millions), avec 398,5 millions d'habitants, faisant de ce pays la troisième nation la plus peuplée de la planète. L'Angola, le Burundi, la République du Congo, le Malawi, le Mali, le Niger, la Somalie, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie pourraient, eux, d'ici à 2100, voir leur population quintupler. A l'opposé, l'Europe est la seule région de la planète qui connaîtra un recul – continu – de sa population. Aujourd'hui sous le seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme) dans bien des pays du continent, le taux de fécondité européen devrait se redresser, en passant de 1,6 enfant par femme en moyenne en 2015 à 1,8 enfant par femme en 2050, mais cela n'empêchera pas la baisse de sa population.

Lien : http://www.lemonde.fr/demographie/article/2015/07/29/l-inde-pays-le-plus-peuple-du-monde-en-2022_4703873_1652705.html?xtmc=inde&xtcr=32

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 27 juillet au 3 aout

Le Canada autorise la pilule abortive

La Presse, 7/30/2015, Cyberpresse (#réf : 6984)

France-Presse

Longueur : Court; Catégorie : Santé

Mots-clés : Santé Canada, ordonnance, pilule abortive

Le Canada a donné son feu vert à la délivrance sur ordonnance de la pilule abortive RU-486 après trois ans de tests et 27 ans après son autorisation en France, a-t-on appris jeudi auprès du ministère de la Santé.

La RU 486 - à ne pas confondre avec la pilule du lendemain - permet de ne pas recourir à l'avortement chirurgical et d'interrompre une grossesse non désirée, inférieure à cinq, voire sept semaines selon les pays où elle est prescrite.

Au Canada, cette délivrance de la pilule abortive pourra se faire jusqu'à 7 semaines maximum, selon le relevé de décisions sur le médicament.

Santé Canada a reçu la demande de mise en marché du médicament de l'entreprise Linepharma International, et a depuis effectué des tests pour s'assurer de l'efficacité et de l'innocuité des deux molécules composant le produit avant de le rendre disponible.

«La décision d'autoriser (le RU-486) pour le marché canadien a été prise à la suite d'un examen détaillé des données fournies par le promoteur appuyant la sécurité, l'efficacité et la qualité du produit», a indiqué le ministère de la Santé dans son rapport.

«Les Canadiennes vont enfin avoir accès à l'étalon or de l'interruption volontaire de grossesse», s'est félicité dans un communiqué Vicki Saporta, présidente de la Fédération nationale pour l'avortement.

Près de 60 pays ont autorisé la vente de cette pilule abortive depuis sa légalisation en France en 1988, selon elle.

Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201507/30/01-4889231-le-canada-autorise-la-pilule-abortive.php>

L'arrivée de la pilule abortive est saluée... et contestée

Le Devoir, 7/31/2015, (#réf : 6985)

Sarah R. Champagne

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : pilule, Santé Canada, Rona Ambroise

Déjà autorisée dans près d'une soixantaine de pays, ce n'est plus qu'une question de temps avant que la RU-486 soit disponible au Canada. Après de deux ans et demi d'étude, Santé Canada a confirmé mercredi soir que la pilule abortive pourra être obtenue sur prescription d'un médecin.

« C'est une excellente nouvelle pour les femmes canadiennes », s'est réjouie la Dre Édith Guilbert, médecin-conseil à l'Institut national de santé publique du Québec. Cette spécialiste des questions de contraception et d'avortement attendait cette autorisation avec impatience, plus de 25 ans après qu'un premier pays — la France — l'ait approuvée.

« Il était grand temps qu'on approuve cette méthode », a quant à elle déclaré Vicki Saporta, présidente et directrice générale de la Fédération nationale de l'avortement (NAF) et de sa branche canadienne, NAF Canada. La venue de la pilule abortive au pays signifie pour elle que les Canadiennes auront dorénavant accès à « la meilleure option » en matière d'avortement médical.

Une méthode efficace et sécuritaire

Une femme était morte d'une infection bactérienne en 2001 lors d'un essai clinique du RU-486. « Il faut savoir que l'on a changé l'administration du médicament, qui est maintenant pris par voie buccale plutôt qu'intravaginale », explique Mme Guilbert. Elle assure que les risques de cette approche médicamenteuse sont très faibles, comme en atteste l'usage très répandu à travers le monde. « Quand on compare avec les risques de l'accouchement, ils sont de 5 à 9 fois moindres », détaille-t-elle.

Selon cette médecin, plusieurs femmes préféreraient cette méthode, qui permet d'avorter dans l'intimité de sa maison et d'éviter l'anesthésie associée à l'avortement chirurgical. Les femmes continueront de pouvoir recourir à la méthode de leur choix.

En France, la moitié des interruptions volontaires de grossesse sont effectuées de cette façon. Autorisée depuis 15 ans aux États-Unis, la pilule abortive y est utilisée dans près du quart des avortements survenant avant neuf semaines de grossesse.

Linepharma International, la compagnie à l'origine de la demande à Santé Canada, a annoncé que le lancement était prévu pour janvier 2016. Commercialisé sous le nom de « Mifégymiso », le produit combine en fait deux substances, soit le mifépristone et le misoprostol.

Dans la mire des groupes pro-vie

Les groupes qui militent contre l'avortement voient d'un très mauvais oeil la venue de cette pilule au Canada. En 2014, l'organisme Campaign Life avait notamment tenu un

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 27 juillet au 3 août

point de presse 2014 et fait circuler une pétition qui visait expressément à faire interdire la RU-486. Ce groupe la qualifie de « pesticide humain ».

Deux ministres conservateurs questionnés au sujet de la décision de Santé Canada se sont montrés évasifs.

Le ministre fédéral de la Justice, Peter MacKay, a affirmé que ces questions devaient être adressées à Rona Ambrose. Il a ajouté : « Il est préférable de garder pour soi les opinions personnelles. »

La ministre fédérale de la Santé, Rona Ambrose, a quant à elle dirigé les journalistes vers le ministère lui-même, notamment vers les scientifiques qui gèrent le processus d'approbation réglementaire.

La condamnation la plus forte est venue d'un député conservateur de la Saskatchewan. « Il s'agit d'une combinaison dangereuse de produits qui détruit les tissus dans l'utérus d'une femme dans le but de tuer son enfant à naître, a dit David Anderson par communiqué. Je suis extrêmement déçu que Santé Canada juge cela acceptable pour les Canadiens », a déclaré David Anderson par voie de communiqué.

Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/446471/l-arrivee-de-la-pilule-abortive-est-saluee-et-contestee>

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*